

UDUPC

19 Rue Paul Lecacheux, 50310 Montebourg
contact@udupc.fr

ADURN

3 Rue Auguste Borgnet, 76130 Mont Saint Aignan
assorailnormand@gmail.com

Mr Eric SUCCAB
Directeur des lignes normandes SNCF Intercités

Mr Jean-Philippe Dupont
Directeur Régional SNCF Saint Lazare Normandie

Le 25 octobre 2019,

Objet : Demande d'indemnisation suite aux mouvements sociaux d'octobre 2019
Courrier envoyé en copie à M Hervé MORIN, Président de la région Normandie

Messieurs,

Durant la semaine du 14 octobre 2019 les mouvements sociaux qui se sont déroulés, ont eu un impact très important sur les lignes Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Rouen-Le Havre.

Pour rappel, un premier droit de retrait le lundi 14 octobre des ASCT de la gare Paris Saint-Lazare a provoqué de très gros retards sur les lignes Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Rouen-Le Havre.

Mercredi 16 octobre, un nouveau droit de retrait, toujours local sur Saint Lazare mais également sur la Normandie, a eu lieu en fin de journée et a provoqué encore de nombreuses perturbations du trafic.

Enfin, les vendredi 18 et samedi 19 octobre, un droit de retrait national a cette fois engendré un "black-out" des lignes normandes avec seulement quelques trains en service.

A cela s'est ajouté une information voyageurs désastreuse le vendredi 18 qui n'a pas permis aux usagers d'avoir connaissance des trains qui étaient ou non en circulation et donc de pouvoir s'organiser pour se déplacer ! L'application SNCF n'a pas rempli son office, en indiquant des trains supprimés alors que certains, malgré un retard important étaient en circulation. Et pour terminer, les conditions d'accueil des voyageurs qui ont été contraints de s'entasser dans « l'espace normand » bien trop restreint en gare de Saint Lazare nous conforte dans l'idée que cet « espace » comme nous l'avons déjà souligné lors d'échanges regards croisés, présente une dangerosité importante dans de telles circonstances.

Vous n'êtes pas sans savoir que ces perturbations ont eu un énorme impact sur les usagers : vie personnelle et professionnelle perturbée, frais de garde d'enfants supplémentaires, pose forcée de congés payés...

À la suite de ce mouvement social, la SNCF par la voix de M Guillaume PEPY, s'est engagée à indemniser ses usagers. Il a assuré que tous les billets de train, « sans exception », feraient l'objet d'un remboursement intégral et sans frais. Y compris les billets a priori non remboursables. Les TGV, Ouigo, Intercités et TER sont donc concernés.

Pour cela, plusieurs canaux de réclamations ont été mis en place, mais uniquement pour les personnes possédant un billet.

Les usagers "abonnés" ont ainsi été tout simplement oubliés dans ce plan d'indemnisation!!

Il est quand même à préciser que les usagers de nos lignes Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Rouen-Le Havre ont subi de plein fouet un mouvement social de presque une semaine entière, une désorganisation complète du service, des trains supprimés chaque jour, des retards et des compositions non respectées et un plan de transport adapté sur des jours de grève qui n'a même pas été respecté!!

En conséquence, nous vous demandons de prendre en considération cette situation particulièrement difficile en acceptant de mettre en place un geste commercial pour les usagers détenteurs d'un forfait hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Nous sommes certains que notre demande aboutira positivement et restons à votre disposition pour toutes autres informations.

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Nicole GROF
Présidente UDUPC



Karine COURTEAUD
Présidente ADURN

